



Service ELECTIONS

COMpte RENDU

Réunion de la COMMISSION de CONTROLE des LISTES ELECTORALES Année sans scrutin

Ce vendredi 12 décembre à 8h45, la Commission de contrôle s'est réunie en Mairie, sur convocation de Madame Jerez Marthe, 1^{ere} des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau. Le secrétariat est assuré par Mme Anne OLIARD, agent en charge des inscriptions sur les listes électorales.

Les membres de la commission chargés de la régularité des listes électorales sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans ou après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

L'arrêté préfectoral n° 2023.06.DS.0362 du 29 juin 2023 a désigné pour la commune de Castelnau-le-Lez ;

Article 2 : Pour la commune de Castelnau-le-Lez sont désignés, jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseillers municipaux, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales les personnes suivantes :

Liste : Pour réunir Pour réussir	
Titulaires :	Suppléant(e)s :
Marthe JEREZ	Bruno ROUDIER
François BROTHIER	Nathalie MARLIER
Anne LE LANCHON	Laurent PRADIER

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : [@Prefet34](http://www.herault.gouv.fr)

1/2

Liste : Ensemble pour Castelnau	
Titulaires :	Suppléant(e)s :
Hugues FERRAND	Carine BARBIER
Jacques BURGUIERRE	Cécile NEGRIER



Service ELECTIONS

Les personnes nominées pour la présente réunion sont :

Mme Marthe JEREZ ; M. François BROTHIER ; Mme Anne LE LANCHON ; M. Hugues FERRAND ; M. Jacques BURGUIERRE, en tant que titulaires

Présents : Mme Marthe JEREZ ; M. François BROTHIER ; M. Hugues FERRAND ; M. Jacques BURGUIERRE

Absents excusés : Mme Anne LE LANCHON

Condition de Quorum : quatre présents

Condition de majorité : trois votes



Service ELECTIONS

L'objet de la séance est d'examiner les mouvements intervenus sur les listes électorales depuis le 4 mai 2024 au 31 octobre 2025.

La Commission statue sur les recours administratif préalable obligatoire (RAPO) :

La commune n'a été saisie d'aucun recours administratif préalable obligatoire (RAPO) depuis le 16/05/2024 date de la dernière Commission de Contrôle.

La Commission s'assure de la régularité des listes électorales

LISTE PRINCIPALE

Décisions d'inscriptions du Maire (inscriptions Volontaires au guichet et par télé-inscription) : **1602**

Inscriptions d'office transmises par l'INSEE :

- Décisions judiciaires : **0**
- Acquisition nationalité française : **56**
- Jeunes de 18 ans : **365**

Décisions de radiations du Maire : **0**

Radiations effectuées par l'INSEE :

Décès : **221**

Changement de commune : **877**

LISTES COMPLEMENTAIRES

Liste EUROPÉENNE

Décisions d'inscriptions du Maire (inscriptions Volontaires au guichet et par télé-inscription) : **13**

Décisions de radiations du Maire : **0**

Radiations effectuées par l'INSEE :

Décès : **1**

Changement de commune : **1**

Liste MUNICIPALE

Décisions d'inscriptions du Maire (inscriptions Volontaires au guichet et par télé-inscription) : **19**

Décisions de radiations du Maire : **0**

Radiations effectuées par l'INSEE :

Décès : **1**

Changement de commune : **1**

Les listes arrêtées sont consultables en Mairie **sur rendez-vous**.

Merci de contacter le Service Elections :

04 67 14 27 55